

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 03072  
Numéro SIREN : 892 312 240  
Nom ou dénomination : FINANCIERE DE GESTION DU MORIN

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2023 sous le numéro de dépôt 7548

REÇU LE  
11 JUIL. 2023  
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX  
N° de Répertoire :

## **FINANCIERE DE GESTION DU MORIN**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6 000 €

Siège social : rue de la Croix Saint Martin

77515 POMMEUSE

892 312 240 RCS MEAUX

**Apport en nature de titres de**

**la société M2E**

**à**

**la société FINANCIERE DE GESTION DU MORIN**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

*Désignation de l'associé unique en date du 14 juin 2023*



## **FINANCIERE DE GESTION DU MORIN**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6 000 €

Siège social : rue de la Croix Saint Martin

77515 POMMEUSE

892 312 240 RCS MEAUX

Apport en nature de titres de la société M2E à la société  
FINANCIERE DE GESTION DU MORIN

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

A l'Associé unique,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, en date du 14 juin 2023, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Ammar SELMANE, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport qui nous a été communiqué par les parties et dont la signature est envisagée après le dépôt de notre rapport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

## **1. Présentation de l'opération et description des apports**

### **1.1 L'apporteur**

Monsieur Ammar SELMANE, né le 6 mai 1975 à Makouda (Algérie), domicilié 62 rue du Champ de l'Ecureuil à La Houssaye en Brie (77610), de nationalité française.



## **1.2 L'apport**

Les biens apportés sont 25 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, détenues à ce jour par l'Apporteur dans la société M2E Société par Actions Simplifiée, au capital de 250.000 € dont le siège est situé Zone Artisanale, rue de La Croix St Martin à Pommeuse (77515), immatriculée au RCS de Meaux n°797754496.

Monsieur Ammar SELMANE détient la pleine et entière propriété des actions qui ne sont grevées d'aucun droit.

L'objet social de la société M2E est notamment :

*« Prestation, location, échafaudage, étalement, maçonnerie générale et tout pouvant être utile à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation. Formation, habilitation, montage échafaudage et tours étalement. Travail en hauteur. Conduite d'engin de manutention. Geste de commandement et chef de manœuvre ».*

## **1.3 Société bénéficiaire de l'apport**

FINANCIERE DE GESTION DU MORIN, société bénéficiaire de l'apport, est une Société par Actions Simplifiée, dont le capital s'élève à 6 000 € composé de 100 actions de 60 € de valeur nominale. Son siège social est situé rue de la Croix Saint Martin à POMMEUSE (77515). Son objet social est notamment *« la prise de participation, la gestion de portefeuille et toutes activités directes ou indirectes liées à la possession de titres de sociétés de capitaux ou de personnes, ayant un objet civil ou commercial... »*. Les actions composant son capital sont intégralement détenues par Monsieur Ammar SELMANE.

## **1.4 Nature de l'apport**

Monsieur Ammar SELMANE fait apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société FINANCIERE DE GESTION DU MORIN, de la pleine propriété de 25 actions ordinaires de la société M2E apportées pour une valeur globale de 700 020 €, soit une valorisation de l'action M2E ressortant à 28 000,80 €.

## **1.5 Rémunération de l'apport**

En rémunération de l'apport des actions précité il sera créé 11.667 actions de la société FINANCIERE DE GESTION DU MORIN d'une valeur nominale de 60 € chacune.



## **1.6 Propriété - jouissance**

Les actions nouvelles attribuées en contrepartie de cet apport, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes, seront transférées à l'Apporteur le jour de la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, porteront jouissance à compter de cette date, jouiront ainsi du premier dividende à compter de cette date et participeront avec les actions anciennes à la distribution du solde des bénéfices afférents à l'exercice actuellement en cours et aux exercices suivants.

## **2. Diligences et appréciation de la valeur des apports**

### **2.1 Détermination de la valeur de l'apport par les parties**

Pour les besoins de la présente opération d'apport, comme l'indique le projet de traité d'apport, la société M2E a été valorisée de la façon suivante :

- d'une part, sur la base de la cession très récente des 25 premières actions composant le capital social de la société SAS M2E pour un prix de 700 000 € ;
- et d'autre part, sur la base d'une évaluation réalisée par la société de Conseil, Assistance et Expertise ECE Groupe, basée sur les états financiers de 2017 à 2021 de la société M2E et concluant sur une valeur comprise entre 1 781 000 et 1 783 000 €, soit une valeur arrondie pour 50 % des actions (25 actions) à 891 000 €.

La première hypothèse étant basée sur une transaction équivalente plus récente et également par souci de prudence, il a été décidé de retenir une base de 700 000 € pour l'évaluation des 25 actions apportées arrondie à 700 020 € pour parvenir à un nombre entier d'actions.

### **2.2 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports**

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé de la société bénéficiaire des apports sur la valeur des apports ; elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.



Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin d'apprécier la valeur des apports.

Nous avons notamment :

- exploité les informations juridiques relatives aux parties prenant part à l'opération ;
- analysé le projet de contrat d'apport conclu entre les parties concernées ;
- contrôlé la valeur attribuée aux apports ;
- analysé les comptes clos au 31 décembre 2022 de la société M2E ;
- analysé la cohérence des méthodes de valorisation mises en œuvre et notamment revu le rapport d'évaluation de la société ECE Groupe précité ;
- vérifié, jusqu'à la date d'émission de notre rapport, l'absence de faits susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

### **2.3 Réalité de l'apport**

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par l'apporteur des actions M2E objet du présent apport.

## **3. Conclusion**

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 700 020 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Boulogne, le 28 juin 2023

**audit france**

Commissaire aux apports

Représenté par Hervé Willi  
Commissaire aux Comptes